

Province de Québec  
Municipalité régionale de  
comté de Pierre-De Saurel

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, tenue à la salle des comités de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 14 décembre 2011, à 18 h 30, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Présences

Raymond Arel	Saint-David
Solange Cournoyer	Sainte-Victoire-de-Sorel
Réjean Dauplaise	Sorel-Tracy
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Charles Lachapelle	Saint-Gérard-Majella
Pierre Lacombe	Sainte-Anne-de-Sorel
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Robert Tremblay	Saint-Ours

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Est également présent : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

Constatation de  
l'avis de  
convocation

Les membres constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire.

2011-12-338  
Adoption de  
l'ordre du jour

Il est proposé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, appuyé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des sujets suivants au point 8 « Affaires nouvelles » :

- 8.1 Projet de pavage des accotements de la route 132 à des fins cyclables entre Saint-Robert et Yamaska;
- 8.2 Services d'ingénierie pour le suivi des dossiers de cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-339  
Autorisation de  
signature –  
Permission  
d'occupation de  
l'emprise  
ferroviaire  
désaffectée  
(piste cyclable  
régionale)

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2011-05-151, appuyait la demande de servitude permanente de passage pour l'accès à une tour de télécommunication de Rogers, et ce, à la condition que la traverse liée à ladite servitude soit perpendiculaire à l'emprise ferroviaire et d'une largeur maximale équivalant à l'assiette de la rue Saint-Michel à Yamaska;

CONSIDÉRANT que le plan du projet soumis par le promoteur en novembre 2011 respecte cette condition;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec, en tant que propriétaire de l'emprise ferroviaire, a accepté que le droit de passage soit accordé par la MRC mais a refusé que cette permission fasse l'objet d'un acte notarié;

CONSIDÉRANT la pertinence de conclure une entente avec le promoteur afin de définir les modalités relatives à la permission d'occupation de l'emprise ferroviaire dans le cadre de l'acceptation de ce droit de passage;

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Robert Tremblay, appuyé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Denis Boisvert, à signer, pour et au nom de la MRC, le document intitulé « Permission d'occupation de l'emprise ferroviaire désaffectée – piste cyclable régionale ».

Adoptée à l'unanimité

2011-12-340  
Appui au projet  
« Pierre-De  
Saurel – MRC  
active » du  
CSSS Pierre-De  
Saurel

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé par la Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie-Est dans le cadre de son plan d'action 2011-2014 pour le développement de saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT le projet intitulé « *Pierre-De Saurel – MRC active* » présenté par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Pierre-De Saurel à la CRÉ Montérégie Est dans le cadre de cet appel de projets ;

CONSIDÉRANT que ce projet du CSSS vise à déployer le programme 0-5-30 municipal dans la MRC de Pierre-De Saurel ;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectifs de réduire le tabagisme et la fumée du tabac dans l'environnement ainsi que d'augmenter la consommation de fruits et de légumes et la pratique régulière d'activité physique ;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens la mise en œuvre de ce projet aura des retombées positives sur la santé et la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de la MRC ;

CONSIDÉRANT que les objectifs de ce projet correspondent aux valeurs que la MRC prône pour le bien-être de sa collectivité ;

CONSIDÉRANT que la MRC agit depuis quelques années comme organisme fiduciaire auprès de Québec en forme pour permettre la réalisation du projet *Pour le plaisir de bouger et de bien manger*, projet qui s'adresse aux jeunes de 0 à 17 ans;

CONSIDÉRANT que la MRC a de plus adhéré en 2011 à Villes et villages en santé;

CONSIDÉRANT la complémentarité des objectifs de ce projet avec ceux de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens le Conseil de la MRC juge important que le CSSS puisse bénéficier du soutien financier de la CRÉ Montérégie Est pour mettre en œuvre son projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert, appuyée par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel appuie le projet « Pierre-De Saurel – MRC active » présenté par le CSSS Pierre-De Saurel à la CRÉ Montérégie Est dans le cadre du fonds de développement de saines habitudes de vie.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-341  
Appui – Projet  
de pavage des  
accotements de  
la route 132 à  
des fins  
cyclables

CONSIDÉRANT qu'en mai 2011 la Municipalité de Yamaska, par sa résolution numéro 2011-05-127, demandait au ministère des Transports du Québec (MTQ) de prévoir le resurfacement de la route 132 entre Sorel-Tracy et Yamaska, incluant le pavage des accotements;

CONSIDÉRANT que le MTQ a indiqué à la Municipalité de Yamaska son intention de procéder au pavage du tronçon de la route 132 situé entre la limite de Saint-Robert et la rue Fagnan à Yamaska durant l'exercice financier 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le MTQ a également confirmé à la municipalité la faisabilité technique de paver, dans le cadre de ce projet, les accotements de ce tronçon à des fins cyclables;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le MTQ exige :

- que la municipalité participe financièrement aux coûts de ce projet pour un montant d'environ 36 000 \$;
- que la MRC reconnaisse officiellement ce tronçon à titre de voie cyclable (nécessitera à moyen terme la modification du schéma d'aménagement);
- que la MRC demande à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est d'ajouter ce tronçon à l'outil cartographique des raccordements cyclables, outil actuellement en préparation;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet permettra d'accroître la sécurité des cyclistes qui veulent circuler entre le village de Yamaska et le tronçon existant du réseau cyclable de la Sauvagine pour lequel les membres du Conseil de la MRC analysent actuellement le prolongement vers la limite est du territoire (projeté sur l'emprise ferroviaire désaffectée que la MRC loue du MTQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Raymond Arel, appuyé par M. le Conseiller régional Réjean Dauplaise, que le Conseil de la MRC :

- appuie le projet de pavage des accotements de la route 132 à des fins cyclables entre la limite de Saint-Robert et la rue Fagnan à Yamaska;
- demande à la CRÉ Montérégie Est d'ajouter ce tronçon à l'outil cartographique des raccordements cyclables qui est actuellement en préparation;
- procède à la modification de son schéma d'aménagement afin d'y inclure ce nouvel équipement.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-342  
Mandat  
concernant des  
vérifications en  
lien avec la  
gestion des  
cours d'eau

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de la MRC de faire des vérifications auprès de la MRC des Maskoutains concernant les services d'ingénierie qu'elle utilise et la procédure qu'elle applique dans le cadre de ses projets d'entretien de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, appuyé par M. le Conseiller régional Pierre Lacombe, que le directeur général, M. Denis Boisvert, soit mandaté pour effectuer lesdites vérifications auprès de la MRC des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité

2011-12-343  
Levée de la  
séance

Il est proposé par M. le Conseiller régional Olivar Gravel, appuyé par M. le Conseiller régional Robert Tremblay, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Préfet

Directeur général et secrétaire-trésorier